

Volume 12 • Numéro 5
Le 21 novembre 2016

Mot de la présidente

Bonjour chers membres et collègues,

C'est avec honneur que je poursuis pour une deuxième année le mandat à la présidence qui m'a été confié l'année dernière. Je réitère que la collaboration de tous les membres du conseil d'administration (CA) est essentielle à la réussite de nos projets. Nous avons devant nous une année qui sera remplie de défis pour l'ensemble des membres ainsi que pour les administrateurs du CA.

Comme pour la dernière année, un des défis consiste à faire progresser le membership afin d'assurer la pérennité de l'AGFMQ. Je profite de l'occasion pour féliciter les membres du comité qui ont permis de recruter **21 nouveaux membres**, auxquels je souhaite la bienvenue. Une des forces de l'Association étant le réseautage, alors, ensemble, nous pouvons les aider à accomplir leurs tâches et par le fait même démontrer la plus-value de notre groupe.

Depuis le colloque de septembre dernier, le CA s'active dans les différentes sphères de la gestion municipale afin de bien vous représenter au sein des groupes de travail et comités internes de l'Association. D'ailleurs, lors de l'assemblée générale, M. Miguel Brazeau, de la ville de Chertsey, s'est joint au CA. Je tiens à le remercier.

Lors du dernier CA, le 28 octobre, nous nous sommes partagé les tâches et responsabilités des divers comités et groupes de travail. Je vous invite à consulter le site web de l'Association (www.agfmq.com) pour connaître les membres faisant partie de chaque comité.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



De gauche à droite : Jean Mignault, André Côté, secrétaire, Danik Salvail, Josée Lapointe, présidente, Gilles Chamberland, Nathalie Lapierre, Sylvie Monette, présidente ex officio et Miguel Brazeau.
Sont absents : Nathalie Guérin, 1^{ère} vice-présidente, Denis Jubinville, trésorier, Jocelyne Montreuil et Dave Ste-Croix.

Voici un court descriptif de nos comités :

Le comité de la FORMATION travaille à l'amélioration des outils de formation afin de répondre adéquatement à vos besoins. Que ce soit des formations en salle ou par l'entremise des webinaires, vos suggestions sont toujours les bienvenues, puisque le mandat est de répondre à vos besoins.

Le comité du MEMBERSHIP poursuit sa mission de faire connaître les avantages de l'Association aux gestionnaires financiers du Québec. **Afin d'accroître le nombre de membres, chacun de nous doit s'approprier cette mission.**

Le comité des COMMUNICATIONS s'assure de vous informer adéquatement par le biais de notre site web, par l'envoi de messages électroniques et de sondages interactifs. Prenez le temps d'y répondre, cela nous permettra de bien vous représenter.

Le comité des COMMANDITES nous représente avec diligence auprès des fournisseurs en promouvant les avantages du partenariat avec notre Association. D'ailleurs, notre politique de parrainage est actuellement en révision afin de répondre aux nouvelles réalités du marché, car les commandites représentent une source importante de revenus pour réaliser les activités de l'Association.

Le comité du COLLOQUE prépare, encore une fois, un événement mémorable pour 2017. Une activité annuelle de formation et de réseautage essentielle aux membres.

Le comité consultatif des finances municipales, présidé par le MAMOT et qui se réunit deux ou trois fois par année, aura une nouvelle vocation. Ce sera par l'entremise de ce comité que l'Association pourra participer aux changements proposés par le Rapport Perrault.

Le groupe de travail sur l'information financière, également présidé par le MAMOT, travaille sur la réforme du rapport financier et les changements aux Normes comptables. Nous devrions voir d'importants changements au cours des deux ou trois prochaines années.

La prochaine réunion du CA se tiendra le vendredi 13 janvier 2017. Si vous avez des questions ou des demandes particulières, n'hésitez pas à les transmettre à l'adresse suivante : agfmq@agfmq.com.

Au nom des membres du CA, je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez et nous nous engageons à bien vous représenter !

Josée Lapointe, CPA, CGA
Présidente

Comité consultatif des finances municipales (CCFM)

La dernière réunion s'est tenue le 21 octobre 2016. Lors de cette rencontre, la Direction des finances du MAMOT nous a réitéré sa volonté de travailler avec les associations, afin de connaître nos besoins liés au développement des nouvelles orientations gouvernementales principalement dans la mise en application des recommandations du Rapport Perrault.

Comme vous avez pu le constater dans la note d'information transmise par le MAMOT, plusieurs mesures sont déjà en place comme les modifications aux prévisions budgétaires et aux indicateurs de gestion. Plusieurs autres projets sont sur la table à dessin comme les modifications au rapport du maire ou à la date de transmission du rapport financier. Nous vous tiendrons au courant dès que d'autres informations seront disponibles.

Dans les modifications à venir, on retrouve la mise à jour de la plateforme SÉSAMM. Le 1^{er} novembre dernier, nous vous avons acheminé à ce sujet un sondage de la part du MAMOT. Vous avez jusqu'au 30 novembre pour faire parvenir vos commentaires, afin d'influencer les modifications qui seront apportées à cet outil.

La prochaine réunion du comité est prévue le 17 février 2017. Entre temps, si vous avez des questions ou des commentaires à propos des sujets traités, n'hésitez pas à nous en faire part : agfmq@agfmq.com.

Sylvie Monette, CPA, CA
Représentante au CCFM

Retour sur le colloque 2016

Pour souligner le 25^e anniversaire de notre Association, le CA s'était donné comme objectif de dénicher un endroit particulièrement accueillant. En choisissant ***l'Estérel Resort***, force est d'admettre que nous avons atteint notre but. Cet anniversaire spécial a donc pu être célébré dignement.

En plus de profiter des magnifiques installations de l'hôtel, des succulents repas et de l'enchantement de la région des Laurentides, nous avons eu le plaisir d'assister à des ateliers de formation tout aussi intéressants que variés. Pour débiter, une présentation de M. Christian Martineau nous a permis de mieux comprendre les mystères entourant la communication non verbale par une analyse des sept outils d'interprétation des gestes que nous posons de façon inconsciente, mais qui parlent souvent plus que les mots que nous utilisons pour communiquer. Tous en ont assurément tiré des informations très utiles dans notre vie de tous les jours, autant professionnelle que personnelle. La journée du jeudi a été consacrée à la gestion des projets d'investissements, atelier pendant lequel M. Nicolas Plante nous a présenté les étapes de réalisation d'un projet et ses impacts sur la fiscalité municipale. Pour compléter, MM. Jean Villeneuve et Yvon Bouchard du MAMOT nous ont entretenus sur les sujets d'actualité touchant le monde des finances municipales, dont le plan gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités et les modifications comptables récentes.



La soirée de clôture a été un des moments forts du colloque, que j'ai particulièrement apprécié. Nous avons eu le plaisir de revoir d'anciens membres ayant œuvré au sein du CA de l'Association que nous avons invités pour célébrer avec nous cette occasion spéciale et pour les remercier d'avoir contribué à faire devenir l'AGFMQ une des pierres angulaires du développement des finances municipales au cours des dernières années. Notre présidente, Mme Josée Lapointe, avait préparé pour l'occasion une très belle allocution

pendant laquelle elle nous a fait revivre les moments forts qui ont marqué notre Association depuis sa création, il y a 25 ans.

Pour terminer, j'adresse un immense MERCI à vous, les membres, qui participent à ce rendez-vous annuel et qui contribuent à l'avancement de notre profession, d'une façon ou d'une autre. J'adresse des remerciements spéciaux à celles et ceux qui ont collaboré à faire de ce colloque un succès. Au plaisir de vous revoir bientôt !

Jean Mignault, CPA, CA
Coordonnateur du comité organisateur



Membership

Au cours de la dernière année, nous nous sommes donné un objectif d'augmenter le nombre de nos membres. La campagne de recrutement 2016 nous a permis de mieux rejoindre notre clientèle cible. Une vingtaine de nouveaux membres ont répondu à l'appel.

Malgré le succès obtenu, nous devons demeurer actifs quant au recrutement. Notre Association doit se faire connaître davantage. En ce sens, votre collaboration est importante afin de diffuser l'information auprès de vos collègues. **L'AGFMQ gagne à se faire connaître, alors parlez-en...nous comptons sur vous !**

Gilles Chamberland
Coordonnateur - membership

Programme de remboursement volontaire

Entré en vigueur le 2 novembre 2015, le programme de remboursement volontaire (PRV) a été mis en place par le gouvernement du Québec, afin de permettre aux organismes publics de récupérer les sommes payées injustement au cours des 20 dernières années à la suite de fraude ou de collusion. Ainsi, le programme de remboursement volontaire concerne tous les contrats publics passés avec les organismes publics, y incluant les organismes municipaux, et ce, depuis le 1^{er} octobre 1996. Un administrateur a été nommé pour assurer la neutralité, l'impartialité et la confidentialité du processus. Les propositions de remboursement volontaire feront l'objet d'analyse et des séances de conciliations sont prévues en cas de désaccord. Six mois suivant la fin du programme, la ministre de la Justice du Québec présentera un rapport qui comprendra le nom des personnes ou des entreprises y ayant participé, le nom des organismes publics concernés et la somme globale obtenue pour l'ensemble du programme. Par la suite, les organismes publics pourront tenter des recours civils envers les personnes ou entreprises n'ayant pas participé au programme ou qui ne se sont pas entendus sur les montants à verser.

En ce qui concerne la comptabilisation des sommes perçues, il faudra, à partir d'un effort raisonnable, déterminer si les contrats ayant fait l'objet du programme constituent des dépenses de fonctionnement ou peuvent être rattachés à des immobilisations. Dans l'éventualité où il s'agit de dépense de fonctionnement, la comptabilisation se limite à une inscription au niveau des autres revenus au cours de l'année où les sommes sont perçues. Par contre, si les remboursements sont reliés à des immobilisations, la comptabilisation variera en fonction s'il est possible de relier les remboursements à des immobilisations spécifiques. Ainsi, s'il n'est pas possible d'identifier les immobilisations spécifiques, il faut alors également comptabiliser la transaction au niveau des *activités de fonctionnement - Autre revenu*. Cependant, une affectation des revenus de fonctionnement au compte *Réserves financières et fonds réservés – Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés* doit être inscrite. Les sommes devront être utilisées afin de réduire le service de la dette des règlements d'emprunt qui peut être associé directement aux remboursements, s'il y a lieu, ou par la suite être utilisées à toutes autres fins.

Si les sommes remboursées sont rattachées à des immobilisations spécifiques, il faut alors les inscrire comme source de financement au niveau des activités d'investissement qui se retrouveront ultérieurement comme *Réserves financières et fonds réservés – Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés* suite à un transfert de l'excédent accumulé des investissements en cours. Advenant qu'il ne reste pas de soldes d'emprunt à rembourser, il faut alors virer le solde du financement en cours à *l'excédent de fonctionnement non affecté*. Il sera par la suite nécessaire de comptabiliser la réduction de la valeur comptable à partir d'une réduction de *l'investissement net dans les immobilisations et autres actifs (INIAA)*.

André Côté, CPA, CA
Représentant au Groupe de travail sur le Manuel de la présentation financière municipale